

Prendre sa part d héritage avec déclaration de décès

Par **Samoslat**, le **16/11/2020** à **15:33**

Bonjour,

Mon père est décédé, mais à ce jour je n'ai toujours pas de certificat de décès.

Ma belle-mère et ses enfants sont au Maroc et vide le CCP de mon père via cb.

J'ai placé l'argent qui me revient sur un autre compte bancaire.

Je voudrais savoir si je peux récupérer ma part d'un montant de mille euros sans rien risquer.

Cordialement

Par **youris**, le **16/11/2020** à **15:42**

bonjour,

l'ensemble des héritiers doit être d'accord avant de participer au partage.

Suivant les situations, en droit français, il faut établir et transmettre au trésor public, une déclaration de succession, s'il existe des biens immobiliers dans la succession, le notaire est nécessaire pour les mutations immobilières.

Dès le décès, les procurations données par le défunt ne sont plus valables.

Vous n'avez pas le droit de retirer de l'argent sur le compte du défunt après son décès.

salutations

Par **MARCK.IGP**, le **16/11/2020** à **18:08**

Bonjour

Je vous conseille d'adresser rapidement un acte de décès à la banque pour annuler la carte bleue.